Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250318-D20_2025-DE

Amélie les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°20/2025

Convocation en date du : 12/03/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 18 mars 2025 à 18h30.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Richard COLL a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GRUISSAN

Le Président de séance expose :

Les communes de Gruissan et d'Amélie-les-Bains-Palalda souhaitent renforcer leur coopération pour promouvoir les sports de pleine nature et valoriser leurs territoires respectifs à travers l'organisation conjointe des festivals Rand'eau. Ces événements permettent de conjuguer les atouts touristiques, thermaux et balnéoludiques des deux villes.

A cet effet, une convention de partenariat doit être établie afin de déterminer les modalités de coopération entre les deux villes.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250318-D20_2025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
APPROUVE la convention de partenariat avec la commune de Gruissan,
DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,	**Le secrétaire de séance,**
Marie COSTA	**Guillem BANYULS**